



ASSEMBLÉE NATIONALE DE ZAMBIE

Bâtiments du Parlement

Boîte postale 31299

Lusaka

www.parliament.gov.zm

**RAPPORT NATIONAL SUR LES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA 56E SESSION
PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC, TENUE À LIVINGSTONE, EN ZAMBIE, DU 8 AU 15
DÉCEMBRE 2024**

	<p>RÉSOLUTIONS SUR LE SYMPOSIUM SUR LE THÈME : « TIRER PARTI TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR UNE VIE INTELLIGENTE, INCLUSIVE ET « DES PARLEMENTS RÉACTIFS DANS LA RÉGION DE LA SADC. »</p>	<p>RAPPORT PAYS</p>
<p>1.</p>	<p>LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT PRENDRE DES MESURES DÉLIBÉRÉES POUR SENSIBILISER LEURS CITOYENS AUX AVANTAGES ET AUX DANGERS POSSIBLES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DANS LE CADRE DE SA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, LE MINISTÈRE DE LA TECHNOLOGIE ET DES SCIENCES : <ul style="list-style-type: none"> i. COLLABORER AVEC LE CONSEIL NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR ORGANISER DES ATELIERS DE SENSIBILISATION À L'IA ET RÉVISER LES PROGRAMMES D'ÉTUDES ; ii. INCLUANT DES THÈMES D'IA DANS LES PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ET LES COMMUNAUTÉS DANS LE CADRE DU PROJET SMART ZAMBIA ; ET iii. SOULIGNANT À LA FOIS LES AVANTAGES ET LES RISQUES POTENTIELS DE L'IA ; ET SE CONCENTRER SUR L'UTILISATION ÉTHIQUE DE L'IA, LES RISQUES DE DÉPLACEMENT D'EMPLOIS ET LES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES. • POUR SOUTENIR CES EFFORTS, LA POLITIQUE ET LE CADRE

		RÉGLEMENTAIRE DE L'IA SERONT FINALISÉS EN ALIGNEMENT AVEC LES NORMES RÉGIONALES ET MONDIALES.
2.	LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC RENFORCENT LA COOPÉRATION RÉGIONALE DANS L'ESPACE TECHNOLOGIQUE PAR LA CRÉATION D'UNE LIAISON RÉGIONALE PAR FIBRE OPTIQUE AFIN DE GARANTIR QU'AUCUN ÉTAT MEMBRE NE SOIT LAISSÉ POUR COMPTE ;	<ul style="list-style-type: none"> • LA ZAMBIE FAIT PARTIE DES INITIATIVES EN COURS DE LA SADC VISANT À AMÉLIORER LES CONNEXIONS PAR FIBRE OPTIQUE ET EST CONNECTÉE AUX RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS HUIT (8) DES DIX (10) PAYS VOISINS. • POUR SOUTENIR CES EFFORTS, LE GOUVERNEMENT CONTINUERA À S'ENGAGER DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION DES RÉGULATEURS DES COMMUNICATIONS DE LA SADC D'AFRIQUE AUSTRALE (CRASA) POUR HARMONISER LES RÉGLEMENTATIONS ET ASSURER QUE L'INFRASTRUCTURE DE FIBRE PARTAGÉE SOIT EXPLOITÉE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET SE COORDONNERA AVEC LES PAYS VOISINS POUR COMBLER LES LACUNES EXISTANTES EN MATIÈRE DE CONNECTIVITÉ RÉGIONALE.
3.	LES ÉTATS MEMBRES PARTAGERONT LEURS MEILLEURES PRATIQUES ET TRAVAILLENT COLLECTIVEMENT EN FAVEUR D'UN ACCÈS UNIVERSEL À INTERNET, D'UN ACCÈS AUX APPAREILS INFORMATIQUES ET DE LA PROMOTION DE LA CULTURE NUMÉRIQUE DANS LA RÉGION	<p>LA ZAMBIE PROMOUVRE ACTIVEMENT L'ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE À TRAVERS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INTÉGRATION DE LA CULTURE NUMÉRIQUE DANS LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE; • POINTS D'ACCÈS AUX TIC ET PÔLES NUMÉRIQUES COMMUNAUTAIRES ÉTABLIS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE SMART ZAMBIA ; ET • PARTICIPATION AUX OBJECTIFS DE CONNECTIVITÉ À HAUT DÉBIT UNIVERSEL DE LA SADC, QUI INCLUENT LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.
4.	Les États membres doivent entreprendre des	<ul style="list-style-type: none"> • LA ZAMBIE RÉVISE SES POLITIQUES DE TAXATION DU HAUT DÉBIT

	<p>innovations technologiques pour réduire leur dépendance aux importations. À cet égard, il est également nécessaire de développer des technologies efficaces et efficientes permettant de réduire le coût d'exportation des produits finis vers les marchés internationaux.</p>	<p>POUR AMÉLIORER L'ABORDABILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ.</p> <ul style="list-style-type: none"> • EN OUTRE, LE PAYS MET EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES ET PROMOUVOIR DES PÔLES D'INNOVATION POUR SOUTENIR LA CRÉATION DE CONTENU NUMÉRIQUE LOCAL ET LA PRODUCTION TECHNOLOGIQUE. • LE PAYS A ÉGALEMENT INVESTI DANS L'EXTENSION DE LA CONNECTIVITÉ HAUT DÉBIT À TRAVERS DES PROJETS TELS QUE LA PHASE II DE SMART ZAMBIA ET L'AGENDA DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE. • LE GOUVERNEMENT CONTINUERA À PARTICIPER AUX PROGRAMMES RÉGIONAUX DE LA SADC VISANT À PARTAGER LES MEILLEURES PRATIQUES ET À COLLABORER SUR LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES POUR L'INDÉPENDANCE NUMÉRIQUE ET À SUIVRE ET ÉVALUER RÉGULIÈREMENT LES PROGRES EN MATIÈRE DE PÉNÉTRATION DU HAUT DÉBIT, DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES ET DE RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE TIC.
5.	<p>LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT PRENDRE DES MESURES PRATIQUES, TELLES QUE LA PROMOTION DE LOIS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES ET LA CYBERSÉCURITÉ ET LA SENSIBILISATION DES CITOYENS SUR LES DISPOSITIONS DE CES LOIS, AFIN DE RENDRE LE CYBERESPACE PLUS SÛR POUR TOUS ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • LA ZAMBIE A RÉALISÉ DES PROGRÈS IMPORTANTS DANS LE RENFORCEMENT DE SON CADRE DE CYBERSÉCURITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES GRÂCE À LA PROMOTION DE LA LOI SUR LA CYBERSÉCURITÉ DE 2025, DE LA LOI SUR LA CYBERCRIMINALITÉ DE 2025 ET DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES DONNÉES DE 2021. • CAMPAGNES DE SENSIBILISATION DU PUBLIC EN MATIÈRE DE RISQUES DE CYBERSÉCURITÉ, DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET D'UTILISATION SÉCURISÉE D'INTERNET, LES MESURES CIBLANT LES ÉCOLES, LES ENTREPRISES ET LE GRAND PUBLIC SONT RENFORCÉES ;

		<p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • CES LOIS ET POLITIQUES CYBERLOGIQUES SERONT SURVEILLÉS ET RÉVISÉS POUR SUIVRE LE RYTHME DES CYBERMENACES ÉMERGENTES ET DES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES, ENTRE AUTRES.
6.	<p>LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT INVESTIR DANS LA MISE À NIVEAU DE LEURS INFRASTRUCTURES DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) ET DANS LA MODERNISATION DE LEURS SYSTÈMES, EN PARTICULIER DANS LES ZONES RURALES, AFIN DE FACILITER LES PROCESSUS GOUVERNEMENTAUX ET LA PRESTATION DE SERVICES SANS QUE LES CITOYENS AIENT À PARCOURIR DE LONGUES DISTANCES POUR ACCÉDER À CES SERVICES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Zambie a aligné ses efforts de développement des TIC sur les objectifs de la SADC en matière de haut débit d'ici 2025. Grâce à des initiatives telles que le projet Smart Zambia Phase II et la stratégie de transformation numérique, le gouvernement élargit la couverture haut débit et modernise les systèmes TIC afin d'améliorer la prestation de services. Les améliorations des infrastructures haut débit sont en cours, notamment l'extension des réseaux de fibre optique et l'amélioration des services haut débit mobile dans les zones rurales et mal desservies. • LA ZAMBIE PARTICIPE ÉGALEMENT À DES PROGRAMMES RÉGIONAUX DE COLLECTE DE DONNÉES ET DE SUIVI DES TIC POUR SOUTENIR LA FORMULATION DE POLITIQUES FONDÉES SUR DES PREUVES ET SUIVRE LES PROGRÈS VERS LES OBJECTIFS DU HAUT DÉBIT.
	<p>RÉSOLUTIONS SUR LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ÉGALITÉ DES GENRES, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE</p>	<p>RAPPORT PAYS</p>
1.	<p>LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT ÉTABLI DES ESPACES SÛRS ET ASSURER LA FOURNITURE DE CONSEILS ET D'UN SOUTIEN JURIDIQUE AUX SURVIVANTS DU MARIAGE DES ENFANTS ET DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG) AFIN DE GARANTIR DES SOINS ET UNE RÉINTÉGRATION ADÉQUATS TOUT EN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE A ÉTABLI DES REFUGES DANS LES ZONES RURALES ET PÉRIURBAINES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES VICTIMES DE VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (GVB). • EN OUTRE, DES SERVICES DE CONSEIL PSYCHOLOGIQUE SONT FOURNIS AUX SURVIVANTS DE MARIAGES D'ENFANTS ET AUX

	RENDANT LES SERVICES DE SANTÉ ET DE DROITS SEXUELS, REPRODUCTIFS ET ACCESSIBLES AUX JEUNES, EN PARTICULIER DANS LES ZONES RURALES	VICTIMES DE ...
2.	Les États membres de la SADC doivent allouer des ressources financières adéquates pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles dans la lutte contre les catastrophes et le changement climatique. Dans ce processus, les besoins des femmes handicapées doivent être explicitement pris en compte.	<ul style="list-style-type: none"> • LES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES ANNUELLES POUR LA PROTECTION SOCIALE ONT GÉNÉRALEMENT AUGMENTÉ AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LA PROTECTION SOCIALE ÉTANT UTILISÉE COMME UNE STRATÉGIE CLÉ POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LA VULNÉRABILITÉ. • L'allocation de ressources pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles dans la réduction des catastrophes et le changement climatique, y compris les besoins des femmes handicapées, a été priorisée. Une planification et une budgétisation sensibles au genre ont été mises en œuvre pour garantir que les programmes répondant aux besoins des femmes soient financés de manière adéquate, en particulier pendant les impacts induits par le changement climatique et d'autres interventions pour la résilience.
3.	LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT RENFORCER LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE ET ADOPTER DES POLITIQUES RESPONSABLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ, QUI AFFECTE LES FEMMES ET LES FILLES DE MANIÈRE DISPROPORTIONNÉE	<ul style="list-style-type: none"> • UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE DE 2024 A ÉTÉ ADOPTÉE. LA POLITIQUE TIENNT COMPTE DU CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS, DES DÉFIS ET DES OPPORTUNITÉS RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE. • PLUS IMPORTANT, LA POLITIQUE INTRODUIT UNE APPROCHE DU CYCLE DE VIE EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE POUR COUVRIR L'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS ET ASSURER INVESTISSEMENTS POUR UNE PROTECTION SOCIALE EFFICACE, EFFICACE ET COMPLÈTE. • EN OUTRE, DES INTERVENTIONS DÉLIBÉRÉES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES, NOTAMMENT L'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE GESTION DE L'INFORMATION, LE RENFORCEMENT DES EFFORTS DE COLLABORATION ET LA PROMOTION D'INITIATIVES INNOVANTES

		TELLES QUE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE CASH PLUS.
		•
4.	LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT METTRE EN ŒUVRE DES ÉVALUATIONS D'IMPACT RÉGULIÈRES, UNE COLLECTE DE DONNÉES VENTILÉES PAR GENRE ET DES MÉCANISMES DE RÉTROACTION POUR ÉVALUER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET ADAPTER LES PROGRAMMES POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS	<ul style="list-style-type: none"> • LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION MAINTENANT UN SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION DE L'ÉDUCATION (EMIS), QUI ENREGISTRE LES TAUX D'INSCRIPTION, DE PROGRESSION ET D'ACHÈVEMENT PAR SEXE. UNE DÉAGRÉGATION SUPPLÉMENTAIRE EST EFFECTUÉE DANS LES EXAMENS DE PERFORMANCE CLÉS ET LES BULLETINS STATISTIQUES. • LES INTERVENTIONS FAVORISANT L'ÉVALUATION AXÉE SUR LE GENRE COMPRENNENT : <ul style="list-style-type: none"> i. ÉVALUATIONS D'IMPACT PÉRIODIQUES MENÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME KEEPING GIRLS IN SCHOOL (KGS). ii. ENQUÊTES NATIONALES AYANT INTÉGRÉ L'ANALYSE DE GENRE POUR ÉVALUER LES TAUX D'ABANDON, DE RÉTENTION ET DE PROGRESSION DES FILLES ; ET iii. LES SYSTÈMES DE SUIVI AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE ET DE RÉTROACTION AU NIVEAU SCOLAIRE SONT RENFORCÉS.
5.	LES ÉTATS MEMBRES DOIVENT INTÉGRER DES PROGRAMMES SENSIBLES AU GENRE, AUGMENTER LA PROPORTION D'ENSEIGNANTES, METTRE EN PLACE DES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT CULTURELLEMENT RESPONSABLES, AINSI QUE LA FOURNITURE D'ESPACES SÛRS ET D'UN SOUTIEN CIBLÉ POUR CRÉER DES ENVIRONNEMENTS ÉDUCATIFS INCLUSIFS POUR LES ÉLÈVES MARGINALISÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme scolaire zambien intégrant l'égalité des sexes, la santé reproductive et les compétences de vie. De plus, les clubs scolaires qui soutiennent le maintien des filles à l'école (KGS) et l'éducation aux compétences de vie favorisent des valeurs inclusives. • DEPUIS 2022, PLUS DE 40 000 ENSEIGNANTS, EN PARTICULIER LES ÉDUCATRICES ET LES ÉDUCATEURS EN SITUATION DE DÉFICIENCE, ONT ÉTÉ RECRUTÉS. • EN OUTRE, LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN ZAMBIE COMPREND DES MODULES SUR LA PÉDAGOGIE SENSIBLE AU GENRE. • DANS LE CADRE DU PROJET ZAMBIA ENHANCING EARLY LEARNING

		<p>(ZEEL) ET DU PROJET ZAMBIA EDUCATION ENHANCEMENT (ZEEP), PLUS DE 120 NOUVELLES ÉCOLES SECONDAIRES ET 550 SALLES DE CLASSE D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE (EPE) SONT EN CONSTRUCTION.</p> <ul style="list-style-type: none"> Concernant le soutien ciblé et les espaces sécurisés pour les filles, des réparations d'internats, des espaces sécurisés et des systèmes de gestion des cas ont été mis en place dans le cadre du programme « Maintenir les filles à l'école ». De plus, le programme de gestion de l'hygiène menstruelle a touché plus d'un million de filles.
6.	<p>LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT ADOPTER DES POLITIQUES D'ÉDUCATION INCLUSIVES, DES LOIS ANTI-DISCRIMINATION ET DES QUOTAS POUR LES FEMMES DANS LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET LANCER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION POUR LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES, PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET INFORMER LES FEMMES ET LES JEUNES SUR LES OPPORTUNITÉS D'ÉDUCATION ET DE CARRIÈRE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> LA LOI SUR L'ÉDUCATION DE LA ZAMBIE GARANTIT LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR TOUS. La politique de réinsertion sociale soutient les mères adolescentes. Elle est actuellement en cours de révision afin d'améliorer le soutien aux filles. LE CONSEIL DES PRÊTS ET BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EST EN COURS DE RÉVISION POUR AMÉLIORER L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES. PAR L'INTERMÉDIAIRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES SECTEURS, LE PAYS A ADOPTÉ DES CADRES JURIDIQUES SOLIDES, TELS QUE LA LOI SUR LES MINEURS ET LA LOI SUR LE CODE DE L'ENFANCE DE 2022, POUR ÉLIMINER LE MARIAGE DES ENFANTS, LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES ET L'EXPLOITATION, TOUT EN PROMOTION D'UNE ÉDUCATION INCLUSIVE, SÛRE ET TENUE DE COMPTE SUR LE GENRE. EN OUTRE, LE PROGRAMME KEEPING GIRLS IN SCHOOL TERTIARY SOUTIENT PLUS DE 2 000 FILLES DEPUIS 2022 ET DES PLANS SONT EN COURS POUR SOUTENIR 4 000 FILLES PAR AN D'ICI 2028.

	RÉSOLUTIONS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA DÉMOCRATISATION, DE LA GOUVERNANCE ET DES DROITS DE L'HOMME	RAPPORT PAYS
13.	LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT EXAMINER ET METTRE À JOUR LES CADRES JURIDIQUES DES PROCESSUS ÉLECTORAUX AFIN DE LES ALIGNER SUR LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LES ÉLECTIONS ET LES PRINCIPES RÉVISÉS DE LA SADC RÉGISSANT LES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES.	<ul style="list-style-type: none"> • LA COMMISSION ÉLECTORALE DE ZAMBIE A CONSTITUÉ LE COMITÉ TECHNIQUE DES RÉFORMES ÉLECTORALES EN JUILLET 2024 POUR ENTREPRENDRE UN EXAMEN COMPLET DES LOIS ÉLECTORALES. • LE COMITÉ A FOURNI UNE PLATEFORME À LA COMMISSION ÉLECTORALE DE LA ZAMBIE POUR PROCÉDER À UN EXAMEN GLOBAL DE LA LÉGISLATION ÉLECTORALE, CLAIRE ET SANS AMBIGUÏTÉ, AFIN DE GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET LA COHÉRENCE, CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES ÉNONCÉS DANS LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LES ÉLECTIONS ET AUX PRINCIPES ET DIRECTIVES DE LA SADC RÉGISSANT LES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES.
14.	LES ÉTATS MEMBRES DOIVENT IDENTIFIER ET RÉPONDRE ACTIVEMENT AUX BESOINS DES POPULATIONS MARGINALISÉES ET VULNÉRABLES PAR DES APPROCHES CIBLÉES, Y COMPRIS DES PROTECTIONS SPÉCIFIQUES DE LEURS DROITS ÉLECTORAUX DANS LE CADRE DES EFFORTS PLUS LARGES DE CONSTRUCTION NATIONALE	<ul style="list-style-type: none"> • LA CONSTITUTION DE LA ZAMBIE GARANTIT LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA PROTECTION ET LA NON-DISCRIMINATION. • EN OUTRE, LA LOI SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA POLITIQUE NATIONALE SUR LE HANDICAP OPERATIONNALISENT L'ENGAGEMENT DU PAYS À FAIRE PROGRESSER LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES (PH) COMME LE PRÉVOIT LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES (CNUDPH). • LA COMMISSION ÉLECTORALE DE ZAMBIE A DONC MIS EN ŒUVRE DES MESURES ADMINISTRATIVES POUR PROMOUVOIR ET PROTÉGER LES DROITS ÉLECTORAUX DE DIVERS GROUPES D'INTÉRÊT COMME SUIV : <ul style="list-style-type: none"> i. DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE GENRE ET D'INCLUSION VISANT À PROMOUVOIR LES DROITS ÉLECTORAUX DES FEMMES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE PROCESSUS

		<p>ÉLECTORAL.</p> <p>ii. ACTION POSITIVE SUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE NOMINATION : LA COMMISSION A INTRODUIT DES FRAIS DE NOMINATION PLUS BAS POUR LES FEMMES, LES JEUNES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE BUT DE PROMOUVOIR LEUR PARTICIPATION.</p> <p>iii. COLLABORATION STRATÉGIQUE AVEC DES AGENCES GOUVERNEMENTALES TELLES QUE L'AGENCE ZAMBIENNE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR PROMOUVOIR LES DROITS ÉLECTORAUX DES POPULATIONS MARGINALISÉES ET VULNÉRABLES.</p>
	RÉSOLUTIONS SUR LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ACTION POUR LE CLIMAT	RAPPORT PAYS
1.	LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT ADOPTER ET METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES QUI FAVORISENT L'AGROÉCOLOGIE ET LES PRATIQUES AGRICOLES INTELLIGENTES FACE AU CLIMAT AFIN DE RENFORCER LA RÉSILIENCE, DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS ET D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE. LE SOUTIEN AUX APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET AUX INCITATIONS FINANCIÈRES POUR DES	<ul style="list-style-type: none"> • LA ZAMBIE DISPOSE D'UN CERTAIN NOMBRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES NATIONAUX VISANT À PROMOUVOIR L'AGROÉCOLOGIE, L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT ET LES STRATÉGIES TENANT COMPTE DU GENRE DANS L'ACTION CLIMATIQUE ET LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE. • LES PRINCIPALES INITIATIVES COMPRENNENT L'EXAMEN EN COURS DE LA DEUXIÈME POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE VISANT À AMÉLIORER LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE, L'INCLUSIVITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES JEUNES ; LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DIVERSIFICATION DES CULTURES POUR AMÉLIORER LA

	PRATIQUES AGRICOLES DURABLES DEVRAIENT ÊTRE PRIORITÉS.	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ; ET LE PROGRAMME GLOBAL D'APPUI À LA TRANSFORMATION AGRICOLE (CATSP), QUI FAVORISE LES INVESTISSEMENTS DANS LES CHAÎNES DE VALEUR ET LES INFRASTRUCTURES AGRICOLES. EN OUTRE, LA POLITIQUE NATIONALE D'IRRIGATION ET L'ACCROISSEMENT DU SOUTIEN BUDGÉTAIRE AMÉLIORENT L'ADAPTATION AU CLIMAT PAR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU ET DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES.
2.	LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DOIVENT INTÉGRER DES STRATÉGIES SENSIBLES AU GENRE DANS L'ACTION CLIMATIQUE ET LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE. LES ÉTATS MEMBRES DEVRAIENT VEILLER À CE QUE LES FEMMES ET LES GROUPES MARGINALISÉS SOIENT AU CŒUR DES PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE, PERMETTANT UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES ET AUX POSSIBILITÉS DE PRISE DE DÉCISION.	AFIN DE PROMOUVOIR UNE ACTION CLIMATIQUE SENSIBLE AU GENRE, LE MINISTÈRE RENFORCE LES CAPACITÉS DES SERVICES DE VULGARISATION AGRICOLE, RENFORCE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE ET RESTRUCTURE LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INTRANTS AGRICOLES (FISP) POUR SOUTENIR DES SYSTÈMES AGRICOLES RÉSILIENTS ET À HAUTE VALEUR.

ANNEXE 1 : MISE À JOUR DES RÉOLUTIONS CLÉS

Décisions/Problèmes	Questions à aborder dans le rapport national
---------------------	--

1.	TRANSFORMATION DU FORUM EN PARLEMENT RÉGIONAL DE LA SADC	<ul style="list-style-type: none"> • LA ZAMBIE A FAIT DES PROGRÈS IMPORTANTS AU NIVEAU NATIONAL POUR FAIRE AVANCER LA TRANSFORMATION DU FORUM EN UN PARLEMENT RÉGIONAL DE LA SADC. • LE 2 JUILLET 2024, LA ZAMBIE EST DEVENUE LE ONZIÈME ÉTAT MEMBRE DE LA SADC À SIGNER L'ACCORD MODIFIANT LE TRAITÉ DE LA SADC POUR ÉTABLIR LE PARLEMENT DE LA SADC. • LA ZAMBIE A ACCUEILLI LA 56E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU PARLEMENT DE LA SADC EN DÉCEMBRE 2024. AU COURS DE LA SESSION, LA VICE-PRÉSIDENTE, MME WK MUTALE NALUMANGO, A RÉAFFIRMÉ L'ENGAGEMENT DE LA ZAMBIE ENVERS LA CRÉATION DU PARLEMENT DE LA SADC ET A PROMIS SON SOUTIEN À TOUS LES PROCESSUS CONDUISANT À SON ACHÈVEMENT RÉUSSI. • CONCERNANT LE PROJET DE PROTOCOLE, LA ZAMBIE A SOUMIS SES COMMENTAIRES AU SECRÉTARIAT DE LA SADC, CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU 44E SOMMET DE LA SADC.
2.	DÉTACHEMENT DE PERSONNEL PARLEMENTAIRE SUPÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA ZAMBIE RESTE FERME DANS SON ENGAGEMENT À FAIRE PROGRESSER LES OBJECTIFS DU PF DE LA SADC PAR LA FOURNITURE D'UNE EXPERTISE TECHNIQUE ET D'UN SOUTIEN INSTITUTIONNEL. • COMME PREUVE DE CET ENGAGEMENT CONTINU, L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE ZAMBIE A, PAR LE PASSÉ, DÉTACHÉ AVEC SUCCÈS DU PERSONNEL QUALIFIÉ AUPRÈS DU FORUM.

		<ul style="list-style-type: none"> • CES DÉTACHEMENTS ONT NON SEULEMENT CONTRIBUÉ DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE AUX TRAVAUX DU FORUM, MAIS ONT ÉGALEMENT AMÉLIORÉ LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL DÉTACHÉ. • COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE, L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE ZAMBIE A ENGAGER LE PROCESSUS DE DÉTACHEMENT DE PERSONNEL QUALIFIÉ ET COMPÉTENT AUPRÈS DU FORUM, SUITE AUX DEMANDES OFFICIELLES POUR LES POSTES REQUIS PAR LE FORUM.
3.	MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE (MOE)	<ul style="list-style-type: none"> • L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA ZAMBIE RECONNAÎT L'IMPORTANCE DE L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DANS LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, DE LA TRANSPARENCE ET DE LA CRÉDIBILITÉ DES PROCESSUS ÉLECTORAUX DANS LA RÉGION DE LA SADC. • TOUTEFOIS, EN RAISON DES CONTRAINTES FINANCIÈRES ACTUELLES, L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE ZAMBIE REGRETTE SON INCAPACITÉ, À L'HEURE ACTUELLE, À PARRAINER LA PARTICIPATION DE DEUX DÉPUTÉS ET DE PERSONNEL À CHAQUE ASSEMBLÉE MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE (MOE) PENDANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL 2026. • NÉANMOINS, L'ASSEMBLÉE NATIONALE FÉLICITE LE FORUM POUR SON ÉLABORATION PROACTIVE D'UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES ET EXHORTE LE FORUM À INTENSIFIER SON ENGAGEMENT AVEC LES PARTENAIRES AU

		<p>DÉVELOPPEMENT ET LES PARTIES PRENANTES QUI PEUVENT ÊTRE EN MESURE DE SOUTENIR CETTE IMPORTANTE INITIATIVE.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ASSEMBLÉE NATIONALE RESTE ENGAGÉE ENVERS LES OBJECTIFS DU FORUM ET EST PRÊTE À PARTICIPER DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE À SES ACTIVITÉS DANS LES LIMITES DES RESSOURCES DISPONIBLES.
4.	<p>DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE FOCALÉ POUR LA DOMESTICATION DE LA LOI TYPE</p>	<p>PERSONNE DE POINT DE CONTACT</p> <ul style="list-style-type: none"> Le responsable du Forum politique de la SADC à l'Assemblée nationale de la Zambie s'est vu confier la responsabilité d'être le point focal de l'intégration des lois types dans le droit interne. Il est chargé, entre autres, de coordonner les questions liées à l'intégration et à la mise en œuvre des lois types de la SADC, de suivre les progrès réalisés et d'assurer une communication efficace entre l'Assemblée nationale et le Forum. <p>EFFORTS NATIONAUX POUR DOMESTIQUER ET PROMOUVOIR LES LOIS TYPES</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Assemblée nationale de la Zambie s'est activement engagée à harmoniser sa législation nationale avec le modèle du Forum. Ces efforts reflètent l'engagement de la Zambie à promouvoir l'intégration régionale et à harmoniser les cadres juridiques dans toute la région de la SADC.

DOMESTICATION DE LA LÉGISLATION

- **LOI SUR LE CODE DE L'ENFANCE** EST L'UN DES EXEMPLES LES PLUS ÉMINENTS DE LÉGISLATION EN ZAMBIE QUI S'INSCRIT DIRECTEMENT DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR L'ÉRADICATION DU MARIAGE DES ENFANTS ET LA PROTECTION DES ENFANTS DÉJÀ MARIÉS. LA LOI CONSOLIDE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX ENFANTS, ÉLÈVE L'ÂGE LÉGal DE L'ENFANT ET CODIFIE LES MESURES DE PROTECTION, REFLÉTANT AINSI LES DISPOSITIONS ET PRINCIPES CLÉS PRÉCONISÉS PAR LE PF DE LA SADC.
- **LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES** : LA ZAMBIE A ÉGALEMENT PRIS DES MESURES POUR ALIGNER SES MÉCANISMES DE SURVEILLANCE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (GFP), ADOPTÉE PAR LE FORUM EN 2022. EN TANT QUE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, J'AI PUBLICEMENT APPROUVÉ L'UTILITÉ DE CETTE LOI TYPE POUR AMÉLIORER LA RESPONSABILITÉ ET LA DISCIPLINE BUDGÉTAIRE CONFORMÉMENT AUX MEILLEURES PRATIQUES RÉGIONALES.
- **LA LOI SUR LE MARIAGE** : L'AMENDEMENT DE LA LOI SUR LE MARIAGE EN 2023 OFFRE UNE OPPORTUNITÉ IMPORTANTE DE METTRE FIN AU MARIAGE DES ENFANTS DANS LE PAYS EN COMBINANT LES LACUNES JURIDIQUES, EN RENFORÇANT LES PROTECTIONS DES ENFANTS ET EN HARMONISANT LA DÉFINITION COUTUMIÈRE ET LÉGALE DE CE QU'EST UN ENFANT.

- CET AMENDEMENT A INTRODUIT DES RÈGLES PLUS STRICTES CONCERNANT L'ÂGE DE CONSENTEMENT AU MARIAGE, L'ALIGNANT PLUS ÉTROITEMENT SUR LES NORMES ET LES MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES. EN ÉLEVANT L'ÂGE MINIMUM DU MARIAGE À 19 ANS ET EN IMPOSANT DES SANCTIONS SÉVÈRES À CEUX QUI VIOLENT CES DISPOSITIONS, LA LOI SUR LE MARIAGE MODIFIÉE AGIT COMME UN PUISSANT MOYEN DE DISSUASION CONTRE LE MARIAGE DES ENFANTS.

AUDIENCES PUBLIQUES

- L'Assemblée nationale a co-organisé des forums consultatifs régionaux, tels que la réunion régionale du Forum politique de la SADC, tenue à Lusaka en août 2024, qui s'est concentrée sur la mise en œuvre de la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés. Ce forum a réuni des législateurs, la société civile et des partenaires internationaux pour co-crée des stratégies nationales de réforme juridique et politique basées sur le modèle du Forum politique de la SADC.
- À TRAVERS LES DÉBATS PARLEMENTAIRES, LES TRAVAUX DES COMITÉS ET LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A FACILITÉ LA SENSIBILISATION NATIONALE AUX LOIS TYPES DE LA SADC ET ENCOURAGÉ UN DIALOGUE INCLUSIF SUR LEUR PERTINENCE POUR L'AGENDA LÉGISLATIF DE LA ZAMBIE.

5.	MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE GOUVERNANCE ET DE SDSR 2023-2026	<p>L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE ZAMBIE A SIGNÉ UN ACCORD DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE (SDSR)/VIH, SIDA ET GOUVERNANCE EN NOVEMBRE 2023. CELA A ÉTÉ SUIVI PAR LE RENOUVELLEMENT/RECRUTEMENT DE DEUX CHERCHEURS EN SDSR, QUI SONT ÉGALEMENT MEMBRES DU PERSONNEL PARLEMENTAIRE ET TRAVAILLENT SUR LE PROJET DEPUIS 2019. LES ACTIVITÉS SUIVANTES ONT ÉTÉ MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET.</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) RECONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL (GTN) CHARGE D'APPORTER UN SOUTIEN TECHNIQUE AUX PARLEMENTAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS. LE GTN EST COMPOSÉ DE MEMBRES SÉLECTIONNÉS D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DE MINISTÈRES, D'AGENCES DES NATIONS UNIES ET DE DEUX CHERCHEURS EN SDSR. (ii) LES DÉPUTÉS ISSUS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DU GROUPE PARLEMENTAIRE SUR LA SDSR ONT ENTREPRIS UNE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE EN OCTOBRE 2024 AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES. L'OBJECTIF ÉTAIT DE DÉTERMINER LES DÉFIS INHÉRENTS AUXQUELS CE GROUPE MARGINALIS ACCÈDE AUX SERVICES DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE EN GÉNÉRAL ET AU TRAITEMENT DU

		<p>VIH EN PARTICULIER ;</p> <p>(iii) LORS DE LA 56E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU PF DE LA SADC, LES PARLEMENTAIRES DU PROJET SDSR ONT PU PRÉSENTER UNE PARTIE DU TRAVAIL QU'ILS ONT RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PROJET EN COLLABORATION AVEC DE NOMBREUSES ORGANISATIONS PARTENAIRES TRAVAILLANT SUR LA SDSR EN ZAMBIE AINSI QU'AVEC DES LEADERS TRADITIONNELS. CERTAINES DES RÉALISATIONS DE CETTE COLLABORATION COMPRENNENT L'AUGMENTATION DES VOIX POUR METTRE FIN AU MARIAGE DES ENFANTS ET L'INTENSIFICATION DE LA DOMESTICATION DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA FIN DU MARIAGE DES ENFANTS ;</p> <p>(iv) DE DÉCEMBRE 2024 À CE JOUR, LES DÉPUTÉS ONT COLLABORÉ AVEC LE PROCUREUR GÉNÉRAL ET D'AUTRES ACTEURS DE L'ÉTAT POUR ÉLABORER À COURT TERME, UN INSTRUMENT STATUTAIRE, CONFORMÉMENT À LA LOI DE 2022 SUR LE CODE DE L'ENFANT, AFIN DE TRAITER LA QUESTION DE L'ÂGE DE CONSENTEMENT POUR QUE LES ADOLESCENTS SE JOIGNENT À UNE ACTIVITÉ SEXUELLE ET ACCÈDENT AUX SERVICES DE SSR DANS LES CENTRES DE SANTÉ, COMPTE TENU DE LA DÉFINITION DU TERME « ENFANT » DANS DIFFÉRENTS CADRES LÉGISLATIFS EN ZAMBIE. DANS LE CADRE DE CETTE INTERVENTION, UNE TRENTE DÉPUTÉS, QUATRE MEMBRES DU PERSONNEL PARLEMENTAIRE, DIX HAUTS FONCTIONNAIRES ET PLUSIEURS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ONT ÉTÉ ORIENTÉS ET FORMÉS ; ET</p> <p>(v) Début mai 2025, le projet a engagé des travaux de</p>
--	--	---

		<p>consultation avec le groupe parlementaire sur le changement climatique et l'environnement en vue d'élaborer une note conceptuelle et un budget qui guideraient les interventions parlementaires sur les questions relatives aux impacts du changement climatique sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. La note conceptuelle a depuis été soumise à l'expert en changement climatique du Forum politique de la SADC pour examen.</p> <p>En termes de financement des activités, l'Assemblée nationale de la Zambie a continué de bénéficier du soutien du gouvernement suédois. Jusqu'à présent, l'Assemblée nationale de la Zambie a collecté environ 1 550 dollars américains pour soutenir les activités énumérées ci-dessus, y compris l'acquisition de drapeaux et de banderoles rétractables. Le projet de santé sexuelle et reproductive de l'Assemblée nationale a également établi de solides relations de travail avec les agences des Nations Unies et les organisations de la société civile travaillant en Zambie, qui ont apporté un soutien technique et financier aux activités du projet.</p>
--	--	--

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, je sou mets.